REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité Collectivité Territoriale de Guyane COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS (CCOG) Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID : 973-249730037-20190927-2019SEPT-DE

DELIBERATION N°2019-91/CCOG-SCOM

Attribuant une subvention à l'association AFIFAC

Dans le cadre de la 1ère édition du Festival International du Film d'Amazonie et de Caraïbe

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi 27 septembre, à seize heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice = 31

= 3

Présents	20
Absents	11
Procurations	02
Votants	22

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - M. FEREIRA Jean-Paul, 1er Vice-Président - M. BRIEU Bernard, 2ème Vice-Président - M. DOLIANKI Paul, 3ème Vice-Président - M. MARTIN Paul, 4ème Vice-M. GONTRAND Jean, 9ème Vice-Président - Mme CHARLES Marie-Hélène, 7ème Vice-Présidente - Mme BOURGUIGNON Arlène, 8ème Vice-Présidente - Mme ABIENSO Marie-Thérèse, Conseillère - Mme AGESILAS Sylviana, Conseillère - Mme AFOEDINI Linda, Conseillère - Mme AYENYEN Marie-Antoinette - Mme BARDURY Agnès, Conseillère - M. BENTH Albéric, Conseiller - M. CHAUMET Chris, Conseillère - M. EDWIN Moïse, Conseiller - Mme LO-A-TJON Josette, Conseillère - M. NESMON Jean-Albert, Conseiller - M. PESNA Bendy, Conseiller Mme VELAYOUDON Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES:

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président – **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES:

Mme AMAÏDOU Suzanne, Conseillère - M. JACOBIE Micky, Conseiller M. PATIENT Georges, Conseiller - M. SELLIER Bernard, Conseiller - M. VERDA Joseph, Conseiller - M. VERDAN Michel, Conseiller -- M. YA Tchoua, Conseiller.

La convocation des membres du Conseil

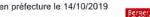
communautaire a été faite le 11 septembre 2019.

PROCURATIONS:

- de M. DEIE Jules, 5ème Vice-Président à Mme CHARLES Sophie
- de Mme FJEKE Bénédicte à Mme VELAYOUDON Yvonne

Publiée le: 1 4 OCT. 2019

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Monsieur GONTRAND JEAN, 9ème Vice-Président, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.









Délibération n°2019-91/CCOG Attribuant une subvention à l'association AFIFAC Dans le cadre de la 1ère édition du Festival International du Film d'Amazonie et de Caraïbe

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant; Vu la loi nº92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi nº99-586 du 12 juillet 199 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur;

Vu l'avis favorable de la commission du 10 septembre 2019

Dans le cadre du 1er Festival International du Film d'Amazonie et du Caraïbe, organisé du 14 au 18 octobre 2019 à Saint-Laurent du Maroni, l'Association Festival International du Film d'Amazonie et de la Caraïbe sollicite une subvention d'un montant de 15 000 euros.

Le FIFAC vise 2 objectifs majeurs:

- Proposer au grand public une sélection de films documentaires et de webdocs inédits illustrant la diversité et l'authenticité des peuples, des cultures et des identités du bassin Amazonie-Caraïbes.
- Soutenir le développement de la filière de production audiovisuelle locale et régionale en favorisant la coopération avec les acteurs des pays voisins.

Le plan de financement est le suivant :

Ministère de la Culture	20 000 €
Ministère de l'Outre-mer	10 000 €
Centre National du Cinéma	20 000 €
Collectivité Territoriale de la Guyane	45 000 €
Commune de Saint-Laurent du Maroni	50 000 €
CCOG	15 000 €
Aides privées	15 000 €
Autre établissement publics public	25 000 €
TOTAL	200 000 €

Il est proposé deux orientations:

- Une participation sur le volet « gestion des déchets » lors de la manifestation (compétence obligatoire de l'EPCI) ou un accompagnement au titre de l'accès à la culture (compétence facultative) en proposant les actions suivantes :
- Visites et séances scolaires ; opération passeur d'images ; favoriser la présence des lycéens des classes option cinéma Mana, séminaire annuel Chronique du Maroni,

Il est proposé une participation financière de 15 000€

La commission mixte communication-finances du 10 septembre 2019 a émis un avis favorable.

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le



ID: 973-249730037-20190927-2019SEPT-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUÏ les explications de la Présidente;

- Approuve l'attribution d'une subvention à l'association AFIFAC
- Approuve la signature d'une convention entre la CCOG et l'association AFIFAC
- Approuve le montant de la subvention fixé à 15 000€
- **Autorise** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE =>

Pour: 22

Contre:0

SAMUNES DE L

COMMUN

Abstention: 0

Fait à Mana, le 27 septembre 2019

Pour extrait conforme

a Présidente

SOPHIO CHARLES